

Direction Technique Nationale
Secrétariat - Alexandra BRUERE
Tel : 01 43 95 42 07 – Fax : 01 45 43 49 00
E mail : abruere@ffkarate.fr

Le directeur technique national

A

Giovanni TRAMONTINI

Paris, le 9 novembre 2006

Réf : DC/AB/LDMGT

Objet : votre lettre de mission

Vous êtes professeur de sport placé auprès de la fédération française de karaté où vous y menez des missions de conseiller technique sportif.

Par votre ancienneté, tant dans le grade que dans votre parcours avec la fédération française de karaté, vous avez été amené jusqu'à maintenant à connaître un grand nombre de dossiers, tous importants à des titres divers.

Cette lettre doit vous permettre de mettre l'ensemble des missions que je veux vous confier en perspective, et de leur donner un sens commun. C'est pourquoi je souhaite les rattacher à l'objectif prioritaire de développement que doit se donner la direction technique nationale de la fédération française de karaté.

L'objectif de développement est par sa définition très clair, il s'agit d'augmenter durablement le nombre de pratiquants licenciés à la fédération française.

Sa mise en œuvre passe :

- par la définition des publics concernés, en tenant compte de :
 - o leur âge ;
 - o la ou les disciplines qu'ils veulent pratiquer ;
 - o le niveau de pratique qu'ils visent ;
- par l'organisation des clubs qui les accueillent, soit :
 - o la formation des professeurs ;
 - o l'organisation matérielle des conditions de pratique.

Dès lors, il y a matière à imaginer un grand nombre d'actions à mener au bénéfice des pratiquants et des clubs qui les accueillent, même si leur réalisation pratique n'a pas d'incidence directe sur les uns et les autres.

Dans ce contexte, la politique de développement doit au moins passer par une réflexion approfondie dans les domaines suivants :

- la promotion ;
- la formation ;
- l'intégration des nouvelles disciplines ;
- l'organisation.

C'est donc sur ces quatre axes de travail que je vous demande d'orienter votre travail, afin d'imaginer, proposer et mettre en œuvre des actions concrètes propres à répondre aux besoins particuliers des différentes stratégies de développement.

1 / LA PROMOTION

La promotion du karaté pour le plus grand nombre peut reposer sur de multiples actions très différentes les unes des autres en fonction de leur cible.

Elles peuvent d'abord se décliner en fonction de l'âge des publics ciblés : les enfants et les jeunes par catégories d'âge, les seniors sont des exemples de cibles sur lesquelles toutes initiatives visant à développer l'accueil de ces publics peuvent être imaginées.

Un intérêt particulier doit être porté à la tranche d'âge des jeunes adolescents, c'est en effet à ce moment qu'une perte importante de licences apparaît dans les statistiques fédérales.

La promotion des activités du karaté passe également par la démonstration que la fédération propose une très grande diversité d'activités à la fois proches dans leur esprit voire dans leurs techniques, mais différentes aussi et présentant ainsi une offre de possibilités très étendue. En fonction du tempérament et des capacités de force et de vitesse de son corps, il y a sûrement un karaté qui correspond bien à chacun. Un intérêt peu mis en évidence du karaté est sans doute aussi la possibilité offerte à chaque adhérent de pouvoir évoluer d'une discipline à une autre selon son désir.

Au-delà de la pratique pour tous, des actions ciblant des publics particuliers doivent être imaginées. On peut penser aux publics défavorisés, notamment ceux issus des zones urbaines sensibles, aux personnes handicapées, qu'il convient d'intégrer le plus possible dans les clubs.

Parfois, il s'agit de porter l'activité vers un public particulier. Dans ce contexte, des liens avec l'école primaire, avec les activités de l'UNSS au collège et au lycée, et avec le sport universitaire doivent être développés.

Enfin, les actions à mener en milieu carcéral ne doivent pas être ignorées.

2 / LA FORMATION

Lorsque des actions sont imaginées, leur promotion peut réellement engager un mouvement d'augmentation des licences. Mais, ce mouvement ne peut être qu'éphémère si, lorsque les effets de l'action promotionnelle s'estompent, l'encadrement des nouveaux pratiquants n'est pas soigneusement préparé.

Il faut dans ce contexte penser à nos professeurs, enseignants, éducateurs, quels que soient leurs titres, qui encadrent déjà dans les clubs. Il s'agit de pouvoir leur proposer un système de formation continue adapté à leurs besoins et à leurs demandes, ce qui n'est pas forcément la même chose.

Il convient ainsi de les convaincre que leur formation continue devient aujourd'hui le meilleur gage de développement des clubs qu'ils encadrent.

Il faut aussi songer aux nouveaux instructeurs, jeunes et moins jeunes, qui se sentent motivés pour prendre des responsabilités, et il faut également penser à anticiper le départ des plus anciens pour ne pas laisser des clubs disparaître par défaut d'encadrement.

Les publics ainsi définis, la programmation des formations, initiales ou continues doit comprendre des aspects techniques et pédagogiques, mais elle doit également tenir compte de l'indispensable information relative à l'administration et à la gestion des clubs, notamment en ce qui concerne les aspects de sécurité, de responsabilité, et d'emploi.

Justement, dès que cela devient possible, il faut favoriser dans les clubs l'emploi déclaré des professeurs. Les possibilités de rémunération sur la base de l'assiette forfaitaire doivent être bien connues et bien maîtrisées. Cette information s'intègre tout à fait naturellement dans les politiques d'accompagnement à l'emploi.

Enfin, quand elles ne relèvent pas de la formation continue, les actions de formation doivent porter les stagiaires vers l'obtention de titres ou diplômes, qu'ils soient bénévoles ou professionnels.

Votre responsabilité doit aussi vous amener à proposer toute initiative visant à l'amélioration de la filière diplômante de la fédération de karaté. Sa mise en œuvre doit permettre à chacun d'acquérir par étapes les connaissances et les compétences nécessaires à un encadrement adapté, qualifié et responsable dans chacun des clubs de la fédération.

La filière de formation doit aussi répondre aux besoins qui se font jour pour la création de clubs nouveaux.

Pour mener à bien la réflexion et la mise en œuvre d'initiatives et de projets en matière de formation, je vous suggère de vous appuyer très fortement sur le réseau des responsables des écoles des cadres. A la réunion du 30 septembre, ces correspondants m'ont paru former un groupe de collaborateurs désireux de s'investir. Souvent très concrètes, parfois critiques, tournées vers les besoins futurs, les remarques qu'ils ont formulées à ce regroupement m'ont persuadé qu'ils constituaient un réseau de précieux relais de la politique fédérale.

Je crois vraiment qu'il faut trouver les moyens de les faire participer le plus possible à la réflexion fédérale en ayant pris soin préalablement de leur définir les enjeux essentiels du développement de notre activité. Cette information bien comprise, les responsables des écoles des cadres peuvent être porteurs d'initiative et devenir de vrais agents de développement de la fédération, pour l'ensemble de ses activités.

3 / L'INTEGRATION DES NOUVELLES DISCIPLINES

Les activités de la fédération ne sont justement pas figées. Le karaté évolue. Des styles ou des écoles peuvent naître au sein du giron fédéral, la fédération peut également être amenée à intégrer des pratiques extérieures. Le Krav maga est un exemple de ce cas de figure.

Le développement harmonieux de la fédération passe par une intégration maîtrisée des nouvelles disciplines.

Forte d'un esprit nécessaire d'ouverture, la politique fédérale doit permettre aux nouvelles pratiques de trouver au sein de la fédération les moyens de leur développement et de leur structuration, notamment au travers des aspects techniques et sportifs (organisation de compétitions et délivrance de dan et grades équivalents), et des aspects pédagogiques (obtention de diplômes). L'intégration de nouvelles disciplines est d'ailleurs un facteur d'évolution de la fédération.

Mais la fédération ne doit pas devenir une confédération ou un rassemblement de pratiques sans lien aucun entre elles.

Les nouveaux adhérents doivent être bien accueillis mais ils doivent aussi devenir des karatékas, c'est-à-dire des adhérents de la fédération française de karaté, quelle que soit la discipline qu'ils pratiquent.

Il convient donc d'être en capacité de leur donner les moyens de cette intégration réussie. Leur faire connaître l'organisation politique et administrative fédérale, les droits et les obligations qui découlent de la délégation de puissance publique accordée par l'Etat, les principes législatifs et réglementaires qui encadrent notre activité sont quelques uns des éléments que les nouveaux arrivants doivent apprendre et s'approprier absolument et le plus rapidement possible.

Penser à informer les responsables des ligues, élus et techniciens, de l'arrivée de nouvelles disciplines au sein de la fédération est aussi indispensable à un développement harmonieux des anciennes et des nouvelles pratiques.

4 / L'ORGANISATION ET LE CONSEIL

Par votre connaissance de la vie fédérale, vous devez aussi être vigilant à l'organisation des instances déconcentrées de la fédération, ligues et comités départementaux. Savoir prévenir un conflit quand vous avez des informations particulières, suggérer une amélioration des organisations, soutenir les élus et les cadres techniques dans leur résolution de problèmes relèvent de votre champ de compétences.

Dans cette matière, s'il s'agit d'être prudent et respectueux des responsables en place, il ne faut pas s'interdire de poser les questions les plus naïves, celles-là même qui mettent bien souvent le mieux en évidence les dysfonctionnements ou les mauvais choix.

J'ai conscience d'une définition très imprécise du champ d'intervention que je vous propose. Mais si ses limites sont mal définies, c'est que justement elles ne sont pas figées, et leur mouvement doit être le gage du développement du projet fédéral.

C'est donc bien sur ce principe que vous devez avoir constamment en fil conducteur, que vos actions et de vos initiatives doivent porter.

Que vous traitiez du karaté féminin, que vous discutiez de l'organisation d'une formation avec des élus, que vous participiez à la construction d'un diplôme avec un représentant de l'Etat, faites toujours référence à l'objectif de développement que je souhaite vous fixer. Cette manière de penser vous obligera d'abord à concevoir des projets simples et utiles. Elle vous permettra également d'être toujours en capacité de faire une auto-évaluation de vos projets.

Je reste à votre entière disposition pour vous aider dans votre tâche et je vous assure de mon soutien.

Le directeur technique national

Dominique Charré